

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 12 DECEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Absents excusés avec pouvoir : 4

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le douze décembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Date d'affichage : 6 décembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à C. BARTHELEMY

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à P. ADRIEN

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-12/101 : AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CONSENTIE À L'ASSOCIATION « THÉÂTRE DU ROND-POINT » POUR L'ANNÉE 2024

Considérant le souhait de la Municipalité d'apporter, comme chaque année, son soutien aux associations qui s'inscrivent dans le développement de la politique associative de la commune, de par l'intérêt et la qualité de leurs activités et leur participation aux diverses manifestations ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231212-DEL_2023_12

Considérant que les subventions accordées aux associations seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2024 mais que l'activité de l'association « Théâtre du Rond-Point » nécessite un fonds de trésorerie pour faire face à la hausse de l'augmentation des dépenses courantes (électricité, gaz) ;

Considérant la demande de l'association « Théâtre du Rond-Point », reçue par courrier du 27 novembre 2023, sollicitant une avance sur la subvention de fonctionnement 2024 pour un montant de 10 000 € ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le versement d'une avance sur subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 à l'association « Théâtre du Rond-Point » sise 32, rue des Cordeliers à VALREAS, pour un montant de 10 000 € versée courant janvier 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur l'article 65748 du budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

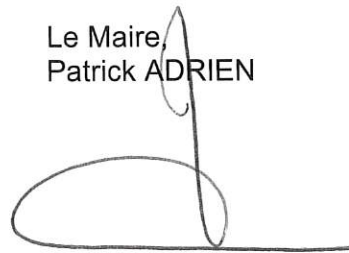
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Rosy FERRIGNO
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 14 DEC. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 15 DEC. 2023

